

Une question ?

Service Relation usagers - lundi au vendredi
8h30-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h)
Nous écrire : relation.usagers@sicoval.fr
Sicoval - 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE
Nous appeler : 05 62 24 02 02
Nous rencontrer : prendre RDV par téléphone

Pour toute urgence pour eau / assainissement en-dehors des
horaires d'ouverture : 05 62 24 76 91

7287-006282-0019-2

SA. HECTARE
45 RUE GARANCE
31670 LABEGE

Régler ma facture

- par prélèvement : je me simplifie la vie !
Mensuel ou à l'échéance, je peux le demander sur
Sicoval.fr/demarches (prochaines factures)

- par Internet : Sicoval.fr (Paiement en ligne)
Référence Dette : 2024-EA-00-2401200044
ou sur Impots.gouv.fr (id. structure publique 001084)
- par TIP : retourner le talon ci-dessous en suivant les
indications
- par chèque : à l'ordre du Trésor Public, dans la même
enveloppe que le talon ci-dessous, en suivant les indications
- sur place chez un buraliste / partenaire agréé* en espèces (max. 300€) ou au Trésor public (carte bancaire acceptée),
muni(e) de votre facture (*Impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

Aucun paiement ne sera accepté au Sicoval
Limite de réclamation : 30 jours après la date de règlement

En cas de difficulté pour régler la somme demandée, je m'adresse au
comptable chargé du recouvrement : Trésor Public, 11 bld. des
genêts, BP 92506, 31325 Castanet Tolosan Cedex (tél: 0562719020)

Titre émis et rendu exécutoire en application de l'article L.252A du
livre des procédures fiscales, conformément aux dispositions des
articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code général des collectivités
territoriales. La redevance est établie conformément aux dispositions
de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales, et
à la grille tarifaire annuelle votée par délibération (consultable sur
sicoval.fr).

Recours contentieux : sous 2 mois à partir de la réception de la
facture, devant le tribunal judiciaire de Toulouse.

FACTURE EAU / ASSAINISSEMENT n° 2401200044 du 15/01/2024

Abonnement du 01/01/2024 au 10/01/2024
Consommation du 26/04/2023 au 10/01/2024

Détail au verso

41 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00360 €

Montants (€)

Collecte, traitement eaux usées	59,56
Distribution de l'eau potable	63,77
Organismes publics	25,55

148,88

Montant total à payer avant le 10/03/2024

148,88 €

Datez, signez et envoyez le TIP dans
l'enveloppe jointe dûment affranchie.
Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos
coordonnées bancaires ne sont pas
renseignées sur le TIP ou si elles ont
changé. Ne jamais modifier le TIP.
Ne pas utiliser de trombone. Ne pas
plier niagrafer ni coller.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1350 6100 0024 8407 6900 031
Titulaire du compte : HECTARE SAS

SA. HECTARE
45 RUE GARANCE
31670 LABEGE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310075070000000240120004424
ICS : FR68ZZZ437032
Référence : 4 TM 24 000002401200044 C 105 91 Montant : 148,88 €
Créancier : SICOVAL

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

507010500242 HECTARE SAS

13506100002484076900031

941133000175 60030000024012000440310074900706

14888

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
590	I23IA242082	15	10/01/2024	0			41	41
Consommation du 26/04/2023 au 10/01/2024								41

Consommation facturée (m3)

41

Année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
-------	----------	---------------	------------	--------	-------------

DISTRIBUTION DE L'EAU

Location compteur	01/01/2024		10 jours	8,78	0,24	0,01 (5.5%)	0,25
Prime fixe	01/01/2024		10 jours x 1	29,62	0,81	0,04 (5.5%)	0,85
Consommation eau potable	01/01/2023	Tranche 1-30 m3	30 m3	1,3944	41,83	2,30 (5.5%)	44,13
Consommation eau potable	01/01/2023	Tranche > 30 m3	9 m3	1,5973	14,38	0,79 (5.5%)	15,17
Consommation eau potable	01/01/2024	Tranche > 30m3	2 m3	1,5973	3,19	0,18 (5.5%)	3,37

COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Consommation assainissement	01/01/2023	39 m3	1,3115	51,15	5,12 (10%)	56,27
Consommation assainissement	01/01/2024	2 m3	1,4933	2,99	0,30 (10%)	3,29

ORGANISMES PUBLICS : Agence de l'eau

Redevance pollution domestique	01/01/2024	41 m3	0,33	13,53	0,74 (5.5%)	14,27
Modernisation des réseaux	01/01/2024	41 m3	0,25	10,25	1,03 (10%)	11,28

138,37

10,51

148,88



Pour plus de lisibilité,
votre facture d'eau évolue !
Plus simple, plus proche

En savoir plus :

- www.sicoval.fr / Habiter / Eau et Assainissement
- **Service Relation Usagers :**
 - 05 62 24 02 02 (du lundi au vendredi, 0h30-12h30 et 14h-18h; fermeture à 17h le vendredi)
 - relation.usagers@sicoval.fr

Possibilité de rendez-vous physique à l'Astel : Parc de la Balme, Belberaud

Évaluer le montant de vos prochaines factures :

Grâce au simulateur en ligne :

www.sicoval.fr / Habiter / Eau et AssainissementMissions des services
Eau et Assainissement

La collectivité assure la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. Elle a transféré la production, le transport et le stockage de l'eau potable ainsi que le transport des eaux usées à Réseau 31, syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne.

Le prix de l'eau :

Les prix de l'eau et de l'assainissement sont déterminés en fonction des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses permettant d'alimenter les habitants en eau potable et de traiter les eaux usées. Ces prix sont fixés par le Conseil de Communauté du Sicoval, à l'exception des redevances Agence de l'eau.



Coupure d'eau, restez informés !

Inscrivez-vous sur www.sicoval.fr, rubrique Alertes SMS